

## Mémo DUMAS Directeur·trice de mémoire INSPÉ

Le mémoire, qui valide le diplôme de master, constitue le premier travail de recherche du parcours académique des étudiants. À ce titre, il mérite la diffusion la plus large possible dans le cadre du mouvement pour [l'accès ouvert aux publications](#), et plus largement, dans celui de la [science ouverte](#).

[Le Dépôt Universitaire des Mémoires Après Soutenance \(DUMAS\)](#) répertorie les meilleurs mémoires soutenus dans les universités françaises. Avec l'accord de son directeur, l'étudiant peut, une fois son mémoire soutenu, le déposer sur DUMAS.

Le dépôt d'un mémoire sur DUMAS permet d'accroître la visibilité du travail d'un étudiant, par ricochet celle de son directeur, et de le rendre accessible au plus grand nombre.

Vous pouvez consulter les [mémoires de l'INSPÉ de La Réunion déjà déposés dans DUMAS](#).

### **Vous êtes directeur·trice de mémoire et vous autorisez votre étudiant à soutenir son mémoire :**

Avant la soutenance :

- Vous demandez à l'étudiant de vous fournir une version PDF du mémoire anonymisé et prêt à être diffusé.
- Vous pré-remplissez puis imprimez [l'autorisation de diffusion](#) (p.2 : nom de l'étudiant, n° étudiant, titre du mémoire)

Le jour de la soutenance, si l'étudiant obtient 16/20 ou plus au mémoire (note de l'écrit uniquement) :

- Vous faites compléter et signer par l'étudiant l'autorisation de diffusion (courriel, date de soutenance)  
*NB : les champs Résumé et Mots-clés seront complétés par la BU lors du dépôt sur DUMAS*
- Vous complétez et signez la p. 3 (Avis du jury ou directeur de mémoire)
- Vous transmettez par mail à la scolarité INSPE le mémoire en PDF et l'autorisation de diffusion complétée et scannée

*NB : il est possible de compléter l'autorisation de diffusion en version numérique et d'y intégrer des signatures électroniques.*

La scolarité transmet ensuite le mémoire et l'autorisation de diffusion à la Bibliothèque universitaire Éducation qui procédera au dépôt du mémoire sur la plateforme DUMAS. Une confirmation de dépôt sera envoyée.

### **Qui contacter ?**

Pour l'envoi du mémoire et autorisation de diffusion et pour toute question concernant le suivi administratif : [inspe-scol2d@univ-reunion.fr](mailto:inspe-scol2d@univ-reunion.fr)

Pour toute question concernant le suivi du dépôt de votre mémoire, vous pouvez contacter :

Mme Hélène SAADA – Responsable BU Éducation : 02 62 90 43 42 // [helene.saada@univ-reunion.fr](mailto:helene.saada@univ-reunion.fr)

M. Jérémie HO-LU – Correspondant DUMAS BU Éducation : 02 62 99 73 78 //

[jeremy.ho-lu@univ-reunion.fr](mailto:jeremy.ho-lu@univ-reunion.fr)